RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION AU BREVET D'INVENTION

N° 423.826

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

Nº 15.507

1. - Articles de bureau et matériel de l'enseignement.

Porte-plume.

MM. EDMUND MOSTER et MAVRO MOSTER résidant en Autriche.
(Brevet principal pris le 19 décembre 1910.)

Demandée le 22 février 1912. Délivrée le 9 mai 1912. — Publiée le 25 juillet 1912.

Le brevet principal a pour objet un porteplume comprenant un organe de retenue élastique pour les plumes, qui est monté dans un
trou central du porte-plume proprement dit
5 et qui peut être abaissé à l'aide d'un bouton
faisant saillie d'une entaille du porte-plume,
ce dispositif étant principalement remarquable
en ce que l'organe de retenue, qui est constitué par une pièce rigide, est maintenu dans
10 le porte-plume sans aucune liaison rigide et
est supporté uniquement à ses extrémités avant
et arrière par les extrémités d'un ressort qui
est également monté librement dans le porteplume.

La présente addition est relative à diverses modifications constructives apportées à l'objet du brevet principal, qui donnent une fixation plus sûre de la plume dans le porte-plume tout en permettant de l'enlever plus facilenoment.

L'une de ces modifications consiste en ce que l'organe de retenue est fait en une matière élastique et fendu en plusieurs points, ou bien en ce que le ressort monté librement dans le porte-plume est lui-même fendu en plusieurs endroits. Cette disposition présente sur l'ancienne construction cet avantage qu'avec l'ancien système la plume n'était tenue le plus souvent par l'organe de retenue qu'en un seul point de sorte qu'il pouvait arriver dans cer- 30 tains cas que la plume se déplaçât latéralement, ce qui ne peut arriver avec la nouvelle disposition.

Pour enlever la plume, il fallait amener le porte-plume objet du brevet principal à une 35 position verticale ou presque verticale, car, autrement, la plume ne sortait pas. L'enlèvement de la plume ne s'effectuait toutefois pas non plus d'une façon sûre dans cette position, car il arrive souvent que la plume est adhé- 40 rente. Un autre perfectionnement réside en ce que, lorsqu'on introduit la plume entre la paroi du porte-plume et l'organe de retenue élastique, on tend un ressort qui, tant que la plume n'est pas enlevée, reste dans sa 45 position tendue, tandis que, lorsqu'on dégage l'organe de retenue qui applique la plume en place, il se trouve également déclenché et repousse la plume hors du trou du porte-plume. On évite ainsi la nécessité de se salir les doigts 50 en saisissant la plume.

Aux dessins annexés:

Prix du fascicule : 1 franc.

La fig. 1 est une coupe longitudinale particlle d'un porte-plume comportant un organe de retenue fendu en plusieurs points,

La fig. 2 est une coupe perpendiculaire à

5 la fig. 1,

La fig. 3 est une coupe transversale suivant

A-B, fig. 2,

La fig. 4 montre le ressort fendu en plusieurs points destiné à soutenir l'organe de 10 retenue.

La fig. 5 est une coupe transversalé) analogue à la fig. 3 d'une autre forme d'exécution,

La fig. 6 montre en coupe longitudinale, 15 un exemple d'exécution du porte-plume avec dispositif éjecteur, le ressort éjecteur étant tendu,

La fig. 7 montre la même disposition, la plume étant en cours d'introduction,

La fig. 8 montre une autre construction dans laquelle le ressort éjecteur est tendu.

La fig. 9 est une vue de face d'un type modifié de ressort éjecteur.

La fig. 11, une vue analogue avec le ressort tendu.

Dans la construction suivant les fig. 1 à 3, le manche du porte-plume présente un trou 30 longitudinal 2 dans lequel est logée une douille métallique 3. Par dessus l'extrémité du porte-plume, est enfilée la virole 8. La douille métallique 3, ainsi que le manche présentent des entailles 5.

Dans la douille 3, est disposé l'organe de retenue 1, qui est pourvu d'une partie déportée 4 et est supporté à ses extrémités avant

et arrière par un ressort 6.

35

Suivant la présente addition, l'organe de 40 retenue 1 est fendu deux fois à son extrémité avant de sorte que les trois pattes antérieures 1, 1^a, 1^b ainsi formées s'appliquent d'une façon différente sur la plume, de la manière représentée en particulier à la fig. 3. Grâce 45 à cette disposition; tout déplacement latéral de la plume est empêché par les pattes 1^a, 1^b de l'organe de retenue.

Dans la seconde construction représentée aux fig. 4 et 5, ce n'est pas l'organe de re-50 tenue, a mais le ressort 6 qui le tient qui est fendu en plusieurs points. Dans l'exemple représenté, de même que dans la construction

suivant les fig. 1 à 3, la partie avant du ressort 6 est fendue deux fois, de manière à former trois pattes: une patte médiane 6 et 55 deux pattes latérales 6°, 6°. Dans ce cas, la patte médiane 6, qui pourrait, naturellement, être elle-même fendue, agit sur l'organe de retenue 1, tandis que les pattes latérales 6°, 6° empêchent tout déplacement latéral de la 6° plume (fig. 5).

Dans la construction des fig. 6 et 7 qui comprend un ressort éjecteur, l'organe de retenue rigide 1 qui est disposé dans la douille 3 logée dans le trou 2 du porte-plume, est 65 pourvu encore d'une partie déportée 4 qui fait saillie latéralement hors de la douille. L'organe de rétenue 1 est repoussé par un ressort 6 contre la paroi interne de la douille.

A l'intérieur de la partie déportée 4, se 70 trouve un goujon à ressort q monté dans un trou 10 de la partie 4 de manière à pouvoir repousser la plume vers, l'extérieur. La fig. 7 le montre dans la position qu'il occupe quand on commence à introduire la plume. L'extré- 75 mité arrière de celle-ci rencontre, dans ce mouvement, le goujon 9 et le repousse dans la partie 4. Lorsque, par suite, le goujon 9 ne presse plus contre la paroi interne du porte-plume ou contre la douille, le ressort 6 80 repousse l'organe de retenue 1 vers l'extérieur jusqu'à la position de la fig. 6. De cette façon, la plume se trouve solidement retenue. Le goujon q est empêché par le bord de l'ouverture où pénètre la partie 4 d'avancer vers 85 l'extérieur sous l'action de son ressort.

Si l'on appuie sur la partie ou bouton 4pour enlever la plume, le goujon 9 ne se trouve plus retenu, et il expulse la plume, qui n'est plus elle-même assujettie quand on 90

abaisse l'organe de retenue.

La construction représentée à la fig. 8 ne diffère de la précédente qu'en ce sens que le goujon élastique 9 est remplacé par un ressort à boudin 11 dont l'extrémité externe forme 95 un ceillet 12 qui entoure la partie externe de l'organe de retenue 1. Quand on l'introduit, la plume repousse l'œillet 12 vers l'intérieur jusqu'à ce qu'il s'engage dans l'ouverture 5 de la douille 3, et tend ainsi le ressort 11. Il 100 n'est pas absolument nécessaire que l'œillet pénètre dans l'ouverture de la douille 3 et le ressort 6 peut être assez fort pour retenir à lui seul le ressort 11 dans l'une quelconque

The second se

3

de ses positions, par suite de la pression et de la friction qu'il exerce.

Si l'on abaisse la partie ou bouton 4 pour enlever la plume, l'organe de retenue 1 oscille 5 vers l'intérieur et la plume se trouve libre. En même temps, l'œillet 12, s'il était engagé dans l'ouverture de la douille 3, se dégage du bord de cette ouverture ou bien, s'il était retenu simplement par friction contre la paroi 10 de la douille se trouve libéré, de même que la plume, de sorte que le ressort à boudin 11 peut exercer son action et éjecter la plume du porte-plume.

Dans la construction suivant les fig. 9 à 11,
15 on utilise une lame de ressort 13 dont l'extrémité externe traverse une fente 15 de l'organe de retenue 1 et forme une tête 14. La fig. 10 montre le ressort détendu; la fig. 11 le montre au contraire dans sa position tendue, lorsque la plume est introduite. La fig. 11 représente en outre le cas déjà mentionné où le ressort éjecteur n'est pas retenu par des moyens spéciaux (par exemple en s'engageant dans l'ouverture de la douille) mais se trouve au contraire retenu dans une position intermédiaire

quelconque, grâce à ce fait que le ressort 6 bloque la tête 14 entre l'organe de retenue 1 et la paroi interne de la douille 3.

RÉSUMÉ.

L'addition est relative à divers modes d'exé- 3 o cution du porte-plume objet du brevet principal, remarquables notamment par les caractères suivants:

a) L'organe de retenue est fendu en plusieurs points à son extrémité avant et s'ap-35 plique en divers points de la plume pour empêcher son déplacement latéral.

b) Le ressort qui soutient l'organe de re-

tenue est fendu en plusieurs pattes,

c) La plume, lors de son introduction, 40 tend un ressort éjecteur qui, lorsqu'on libère la plume, repousse celle-ci hors du porteplume, ce ressort éjecteur pouvant être établi et disposé de diverses manières.

E. MOSTER ET M. MOSTER.

Par procuration:

LAVOIX et Mosès.







